

MARIAGES, NAISSANCES ET DECES

MARIAGES — Joseph Halodé et Bernadette Bauer, Edward Chambliss et Carrie Buckley, Arthur Lawrence et Victoria Caldwell, Albert M. I. Ernst et Corinne M. F. de Nant de Lassus, Philip Perrin et Mary Isidore, Ward B. Sullivan et Adia Hoffmann, Jean Vergez et Victoria Bontrich, Nathan Levy et Annie Weisk, Walter Fischel et Iosia I. Hyman, Edward Schweizer et Rachel Switzer.

NAISSANCES — Miss Elsie Morrison, un garçon; Jean-Louis, un garçon; Wm. A. Johnson, un garçon; Chas. F. Eikel, une fille; Louis Wackerman, une fille; Jos. Brown, un garçon; Charles Modyca, un garçon; W. H. Bunnell, Jr., un garçon; Nicholas Shygar, un garçon; M. J. King, une fille; Ang. Brandt, un garçon; Alphonse Philum, une fille; Frank Falbaum, un garçon; George F. Welsh, une fille; Edward Kelly, une fille; James Murtagh, une fille; Martin Brenckle, un garçon; Frank C. Lohman, une fille; Littleton L. Callahan, une fille.

DECES — Numa P. Carré, 54 ans, 534 Nord Remparts; James Brown, 50 ans, 2320 Nord Roman; Louis J. Whitaker, 67 ans, 1211 Beville; Walter Hirsch, 42 ans, Webster; James J. D'Aquin, 63 ans, 2510 Duval; Mme Mary Golder, 44 ans, 142 Francaise; Jacob Simon, 92 ans, 105 Royale; Henrietta Keibling, 1 an, 1412 Saratoga; Richard Smith, Lockport; Lucie John, McKays; P. L. Gaudin, 1 an, 1412 Saratoga; Henders, 25 ans, 1012 Zimpe.

TRIBUNAUX.

1. Cour Civile de District. Stevens, propriétaire de l'Union No. 1, contre l'Association des Plombiers, Plumbers and Steam Fitters of United States and Canada, injonction et dommages de \$125.

2. Cour Civile de District. Oliver H. Van Horn vs Peter H. McArdle réclamation de \$250 sur un contrat.

3. L. Coull vs J. S. Shelly, réclamation de \$125.

4. Vincent Foulon vs Cleary Bros, réclamation de \$124.00.

5. Francis White vs New Orleans Railway Co., dommages de \$2000.

6. Francis Jean vs New Orleans Railway Co., action en dommages de \$1000.

7. Mrs. Georgiana Johnson vs New Orleans Railway Co., action en dommages de \$2000.

8. Successions ouvertes. John Henck, Norris Dow.

9. Deuxième Cour Instance. Juce A. M. Avoine.

10. Comparat. P. Kenedy, attique à un an et un jour.

11. Acquitté. Hy Bonhomme, infamation.

12. Affaire de la Cour. Sarah Chevalier, 1 an.

FAITS DIVERS

Basse température. La Nouvelle-Orléans a subi une température d'après les observations enregistrées, est à 10 degrés au-dessous de la normale.

Le bureau de la Direction des Travaux Publics a reçu de la part de la Commission de la Nouvelle-Orléans, le bureau de la Direction des Travaux Publics, un rapport sur les travaux de la Commission de la Nouvelle-Orléans.

Le bureau de la Direction des Travaux Publics a reçu de la part de la Commission de la Nouvelle-Orléans, le bureau de la Direction des Travaux Publics, un rapport sur les travaux de la Commission de la Nouvelle-Orléans.

Le bureau de la Direction des Travaux Publics a reçu de la part de la Commission de la Nouvelle-Orléans, le bureau de la Direction des Travaux Publics, un rapport sur les travaux de la Commission de la Nouvelle-Orléans.

Le bureau de la Direction des Travaux Publics a reçu de la part de la Commission de la Nouvelle-Orléans, le bureau de la Direction des Travaux Publics, un rapport sur les travaux de la Commission de la Nouvelle-Orléans.

Le bureau de la Direction des Travaux Publics a reçu de la part de la Commission de la Nouvelle-Orléans, le bureau de la Direction des Travaux Publics, un rapport sur les travaux de la Commission de la Nouvelle-Orléans.

Le bureau de la Direction des Travaux Publics a reçu de la part de la Commission de la Nouvelle-Orléans, le bureau de la Direction des Travaux Publics, un rapport sur les travaux de la Commission de la Nouvelle-Orléans.

Le bureau de la Direction des Travaux Publics a reçu de la part de la Commission de la Nouvelle-Orléans, le bureau de la Direction des Travaux Publics, un rapport sur les travaux de la Commission de la Nouvelle-Orléans.

Le bureau de la Direction des Travaux Publics a reçu de la part de la Commission de la Nouvelle-Orléans, le bureau de la Direction des Travaux Publics, un rapport sur les travaux de la Commission de la Nouvelle-Orléans.

Le bureau de la Direction des Travaux Publics a reçu de la part de la Commission de la Nouvelle-Orléans, le bureau de la Direction des Travaux Publics, un rapport sur les travaux de la Commission de la Nouvelle-Orléans.

Le bureau de la Direction des Travaux Publics a reçu de la part de la Commission de la Nouvelle-Orléans, le bureau de la Direction des Travaux Publics, un rapport sur les travaux de la Commission de la Nouvelle-Orléans.

Le bureau de la Direction des Travaux Publics a reçu de la part de la Commission de la Nouvelle-Orléans, le bureau de la Direction des Travaux Publics, un rapport sur les travaux de la Commission de la Nouvelle-Orléans.

Le bureau de la Direction des Travaux Publics a reçu de la part de la Commission de la Nouvelle-Orléans, le bureau de la Direction des Travaux Publics, un rapport sur les travaux de la Commission de la Nouvelle-Orléans.

Le bureau de la Direction des Travaux Publics a reçu de la part de la Commission de la Nouvelle-Orléans, le bureau de la Direction des Travaux Publics, un rapport sur les travaux de la Commission de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE ECOLE.

Il est question de faire un changement en supprimant la Maison de Refuge, appelée aussi Ecole de Refuge. Cet établissement est placé avenue Nashville, à trois lieues de l'avenue St-Charles. On propose d'en faire une école publique. Actuellement, 40 garçons, dont 19 noirs et 16 blancs, forment tout le personnel de l'institution à laquelle la Ville donne annuellement \$7,000 de subvention.

Mme Francis Joseph, qui dirige une école de réforme destinée aux enfants de couleur, toute de bien-être, occupant à présent les locaux de l'ancien Refuge, a été invitée à assister à une conférence, qui aura lieu samedi prochain, à 11 heures, au Grand Théâtre, sous la présidence de M. de la Roche.

Le bureau des écoles veut bien se charger de surveiller cette appropriation et d'organiser l'école qui serait substituée à la Maison de Refuge, si la Ville l'adopte.

Le terrain sur lequel se trouve l'ancien Refuge, qui a été acheté par la Ville, est actuellement occupé par les constructions nécessaires à la Maison de Refuge, appropriée comme école publique.

Le bureau des écoles veut bien se charger de surveiller cette appropriation et d'organiser l'école qui serait substituée à la Maison de Refuge, si la Ville l'adopte.

Le terrain sur lequel se trouve l'ancien Refuge, qui a été acheté par la Ville, est actuellement occupé par les constructions nécessaires à la Maison de Refuge, appropriée comme école publique.

Le bureau des écoles veut bien se charger de surveiller cette appropriation et d'organiser l'école qui serait substituée à la Maison de Refuge, si la Ville l'adopte.

Le terrain sur lequel se trouve l'ancien Refuge, qui a été acheté par la Ville, est actuellement occupé par les constructions nécessaires à la Maison de Refuge, appropriée comme école publique.

Le bureau des écoles veut bien se charger de surveiller cette appropriation et d'organiser l'école qui serait substituée à la Maison de Refuge, si la Ville l'adopte.

Le terrain sur lequel se trouve l'ancien Refuge, qui a été acheté par la Ville, est actuellement occupé par les constructions nécessaires à la Maison de Refuge, appropriée comme école publique.

Le bureau des écoles veut bien se charger de surveiller cette appropriation et d'organiser l'école qui serait substituée à la Maison de Refuge, si la Ville l'adopte.

Le terrain sur lequel se trouve l'ancien Refuge, qui a été acheté par la Ville, est actuellement occupé par les constructions nécessaires à la Maison de Refuge, appropriée comme école publique.

Le bureau des écoles veut bien se charger de surveiller cette appropriation et d'organiser l'école qui serait substituée à la Maison de Refuge, si la Ville l'adopte.

Le terrain sur lequel se trouve l'ancien Refuge, qui a été acheté par la Ville, est actuellement occupé par les constructions nécessaires à la Maison de Refuge, appropriée comme école publique.

Le bureau des écoles veut bien se charger de surveiller cette appropriation et d'organiser l'école qui serait substituée à la Maison de Refuge, si la Ville l'adopte.

Le terrain sur lequel se trouve l'ancien Refuge, qui a été acheté par la Ville, est actuellement occupé par les constructions nécessaires à la Maison de Refuge, appropriée comme école publique.

Le bureau des écoles veut bien se charger de surveiller cette appropriation et d'organiser l'école qui serait substituée à la Maison de Refuge, si la Ville l'adopte.

Le terrain sur lequel se trouve l'ancien Refuge, qui a été acheté par la Ville, est actuellement occupé par les constructions nécessaires à la Maison de Refuge, appropriée comme école publique.

Le bureau des écoles veut bien se charger de surveiller cette appropriation et d'organiser l'école qui serait substituée à la Maison de Refuge, si la Ville l'adopte.

Le terrain sur lequel se trouve l'ancien Refuge, qui a été acheté par la Ville, est actuellement occupé par les constructions nécessaires à la Maison de Refuge, appropriée comme école publique.

Le bureau des écoles veut bien se charger de surveiller cette appropriation et d'organiser l'école qui serait substituée à la Maison de Refuge, si la Ville l'adopte.

Le terrain sur lequel se trouve l'ancien Refuge, qui a été acheté par la Ville, est actuellement occupé par les constructions nécessaires à la Maison de Refuge, appropriée comme école publique.

Le bureau des écoles veut bien se charger de surveiller cette appropriation et d'organiser l'école qui serait substituée à la Maison de Refuge, si la Ville l'adopte.

Le terrain sur lequel se trouve l'ancien Refuge, qui a été acheté par la Ville, est actuellement occupé par les constructions nécessaires à la Maison de Refuge, appropriée comme école publique.

Le bureau des écoles veut bien se charger de surveiller cette appropriation et d'organiser l'école qui serait substituée à la Maison de Refuge, si la Ville l'adopte.

Le terrain sur lequel se trouve l'ancien Refuge, qui a été acheté par la Ville, est actuellement occupé par les constructions nécessaires à la Maison de Refuge, appropriée comme école publique.

Le bureau des écoles veut bien se charger de surveiller cette appropriation et d'organiser l'école qui serait substituée à la Maison de Refuge, si la Ville l'adopte.

Le terrain sur lequel se trouve l'ancien Refuge, qui a été acheté par la Ville, est actuellement occupé par les constructions nécessaires à la Maison de Refuge, appropriée comme école publique.

Le bureau des écoles veut bien se charger de surveiller cette appropriation et d'organiser l'école qui serait substituée à la Maison de Refuge, si la Ville l'adopte.

Le terrain sur lequel se trouve l'ancien Refuge, qui a été acheté par la Ville, est actuellement occupé par les constructions nécessaires à la Maison de Refuge, appropriée comme école publique.

L'AFFAIRE LYONS.

M. Luzenberg a commencé son réquisitoire hier matin à 10 h. 45. Il a relaté certaines constatations du docteur Lennouier au sujet de son diagnostic concernant l'état mental de l'accusé. Il dit ne point mettre en doute l'honnêteté du docteur, qui l'aurait incriminé de n'avoir pas exprimé sa conviction. Il ne peut que lui reprocher un excès de zèle, de bonne foi. Il a fait, dit-il, un rapport d'un fétu.

Le diagnostic du docteur Lennouier, à son avis, ne s'appuie sur aucun fait et repose sur son opinion sans avoir des raisons autres que celles du spécialiste qui a étudié et qui sait que penser de certains indices. Ce sont, dit-il, les troubles de la vue, qui n'ont pas d'insomnie, qui n'est point somnambulisme, qui dort paisiblement, qui est tranquille et qui ne fait rien pendant le jour dans sa chambre, ne cherchant pas à en passer le seuil. Tout indique qu'il n'a rien fait de mal, mais qu'il est aliéné. Ce qui l'a conduit à tuer M. Gurley, c'est le besoin d'argent.

On a dit que Lyons était un homme d'un grand caractère, que son état mental se ressentait de l'injustice qui lui avait été faite, qu'il a été en proie au délire de la persécution. C'est une illusion, dit M. Luzenberg. Il n'y a pas eu chez lui un tel changement moral. Il a agi un criminel pendant nombre d'années. Il battait sa femme et l'insultait; il adoucit à l'excès d'après les témoignages. Lyons n'a été un bonhomme bon, avant des principes, au fait, avec des individus d'allures douteuses. Pourquoi s'est-il associé à Kate Harrington, et est-il marié? Ne faut-il point chercher la clé du point initial de sa conduite? Les témoignages, par conséquent, ne valent rien. Lyons, comme fétu. Un fou, c'est lui. Lyons, en combinaison avec M. Spear, a été victime. Les témoins entendus, ceux qui l'ont personnellement connu, ne croient pas à l'innocence de Lyons. Ils déclarent constamment de ses actes.

Quand nous aurons un papier écrit par un fou sur la médecine, nous le donnerons à un médecin pour qu'il nous donne son avis, dit l'avocat de l'accusation. Lyons s'adresse à un avocat parce qu'il veut savoir ce que l'on a dit de lui.

Quand nous aurons un papier écrit par un fou sur la médecine, nous le donnerons à un médecin pour qu'il nous donne son avis, dit l'avocat de l'accusation. Lyons s'adresse à un avocat parce qu'il veut savoir ce que l'on a dit de lui.

Quand nous aurons un papier écrit par un fou sur la médecine, nous le donnerons à un médecin pour qu'il nous donne son avis, dit l'avocat de l'accusation. Lyons s'adresse à un avocat parce qu'il veut savoir ce que l'on a dit de lui.

Quand nous aurons un papier écrit par un fou sur la médecine, nous le donnerons à un médecin pour qu'il nous donne son avis, dit l'avocat de l'accusation. Lyons s'adresse à un avocat parce qu'il veut savoir ce que l'on a dit de lui.

Quand nous aurons un papier écrit par un fou sur la médecine, nous le donnerons à un médecin pour qu'il nous donne son avis, dit l'avocat de l'accusation. Lyons s'adresse à un avocat parce qu'il veut savoir ce que l'on a dit de lui.

Quand nous aurons un papier écrit par un fou sur la médecine, nous le donnerons à un médecin pour qu'il nous donne son avis, dit l'avocat de l'accusation. Lyons s'adresse à un avocat parce qu'il veut savoir ce que l'on a dit de lui.

Quand nous aurons un papier écrit par un fou sur la médecine, nous le donnerons à un médecin pour qu'il nous donne son avis, dit l'avocat de l'accusation. Lyons s'adresse à un avocat parce qu'il veut savoir ce que l'on a dit de lui.

Quand nous aurons un papier écrit par un fou sur la médecine, nous le donnerons à un médecin pour qu'il nous donne son avis, dit l'avocat de l'accusation. Lyons s'adresse à un avocat parce qu'il veut savoir ce que l'on a dit de lui.

Quand nous aurons un papier écrit par un fou sur la médecine, nous le donnerons à un médecin pour qu'il nous donne son avis, dit l'avocat de l'accusation. Lyons s'adresse à un avocat parce qu'il veut savoir ce que l'on a dit de lui.

Quand nous aurons un papier écrit par un fou sur la médecine, nous le donnerons à un médecin pour qu'il nous donne son avis, dit l'avocat de l'accusation. Lyons s'adresse à un avocat parce qu'il veut savoir ce que l'on a dit de lui.

Quand nous aurons un papier écrit par un fou sur la médecine, nous le donnerons à un médecin pour qu'il nous donne son avis, dit l'avocat de l'accusation. Lyons s'adresse à un avocat parce qu'il veut savoir ce que l'on a dit de lui.

Quand nous aurons un papier écrit par un fou sur la médecine, nous le donnerons à un médecin pour qu'il nous donne son avis, dit l'avocat de l'accusation. Lyons s'adresse à un avocat parce qu'il veut savoir ce que l'on a dit de lui.

Quand nous aurons un papier écrit par un fou sur la médecine, nous le donnerons à un médecin pour qu'il nous donne son avis, dit l'avocat de l'accusation. Lyons s'adresse à un avocat parce qu'il veut savoir ce que l'on a dit de lui.

Quand nous aurons un papier écrit par un fou sur la médecine, nous le donnerons à un médecin pour qu'il nous donne son avis, dit l'avocat de l'accusation. Lyons s'adresse à un avocat parce qu'il veut savoir ce que l'on a dit de lui.

Quand nous aurons un papier écrit par un fou sur la médecine, nous le donnerons à un médecin pour qu'il nous donne son avis, dit l'avocat de l'accusation. Lyons s'adresse à un avocat parce qu'il veut savoir ce que l'on a dit de lui.

Quand nous aurons un papier écrit par un fou sur la médecine, nous le donnerons à un médecin pour qu'il nous donne son avis, dit l'avocat de l'accusation. Lyons s'adresse à un avocat parce qu'il veut savoir ce que l'on a dit de lui.

Quand nous aurons un papier écrit par un fou sur la médecine, nous le donnerons à un médecin pour qu'il nous donne son avis, dit l'avocat de l'accusation. Lyons s'adresse à un avocat parce qu'il veut savoir ce que l'on a dit de lui.

Quand nous aurons un papier écrit par un fou sur la médecine, nous le donnerons à un médecin pour qu'il nous donne son avis, dit l'avocat de l'accusation. Lyons s'adresse à un avocat parce qu'il veut savoir ce que l'on a dit de lui.

Quand nous aurons un papier écrit par un fou sur la médecine, nous le donnerons à un médecin pour qu'il nous donne son avis, dit l'avocat de l'accusation. Lyons s'adresse à un avocat parce qu'il veut savoir ce que l'on a dit de lui.

Quand nous aurons un papier écrit par un fou sur la médecine, nous le donnerons à un médecin pour qu'il nous donne son avis, dit l'avocat de l'accusation. Lyons s'adresse à un avocat parce qu'il veut savoir ce que l'on a dit de lui.

Quand nous aurons un papier écrit par un fou sur la médecine, nous le donnerons à un médecin pour qu'il nous donne son avis, dit l'avocat de l'accusation. Lyons s'adresse à un avocat parce qu'il veut savoir ce que l'on a dit de lui.

Quand nous aurons un papier écrit par un fou sur la médecine, nous le donnerons à un médecin pour qu'il nous donne son avis, dit l'avocat de l'accusation. Lyons s'adresse à un avocat parce qu'il veut savoir ce que l'on a dit de lui.

Quand nous aurons un papier écrit par un fou sur la médecine, nous le donnerons à un médecin pour qu'il nous donne son avis, dit l'avocat de l'accusation. Lyons s'adresse à un avocat parce qu'il veut savoir ce que l'on a dit de lui.

Quand nous aurons un papier écrit par un fou sur la médecine, nous le donnerons à un médecin pour qu'il nous donne son avis, dit l'avocat de l'accusation. Lyons s'adresse à un avocat parce qu'il veut savoir ce que l'on a dit de lui.

Quand nous aurons un papier écrit par un fou sur la médecine, nous le donnerons à un médecin pour qu'il nous donne son avis, dit l'avocat de l'accusation. Lyons s'adresse à un avocat parce qu'il veut savoir ce que l'on a dit de lui.

Quand nous aurons un papier écrit par un fou sur la médecine, nous le donnerons à un médecin pour qu'il nous donne son avis, dit l'avocat de l'accusation. Lyons s'adresse à un avocat parce qu'il veut savoir ce que l'on a dit de lui.

Quand nous aurons un papier écrit par un fou sur la médecine, nous le donnerons à un médecin pour qu'il nous donne son avis, dit l'avocat de l'accusation. Lyons s'adresse à un avocat parce qu'il veut savoir ce que l'on a dit de lui.

L'affaire Brown-Whitaker.

Battles Brown, reporter de l'Item, est accusé d'avoir blessé le juge E. S. Whitaker, à l'occasion d'un procès, dans l'après-midi, pour l'épave préliminaire d'un usage de sa voiture. Brown a été envoyé à la cour criminelle de district sous caution de \$500.

Le juge Whitaker a déclaré que l'accusé était présenté dans son bureau sous prétexte de lui demander une entrevue, et qu'après avoir passé quelques instants dans cette pièce, il sortit un revolver de sa poche, et le tira sur lui.

M. Whitaker a cru à un accident; mais Brown a tiré une seconde fois, et le juge a couru, quittant son bureau, pour se mettre en sûreté. Il était blessé au bras gauche et au sein droit.

L'arresté Lion Adams a déclaré qu'il n'y avait pas de témoin à Whitaker pour la défense. M. Whitaker a refusé de reconnaître Mlle-Anne Robinson, sa sténographe, ce qui a été fait.

Elle a raconté que Brown était entré en faisant un bruit énorme, portant son juge, qu'il avait fermé la porte après qu'elle eût quitté le bureau, et qu'ensuite elle avait entendu deux détonations; elle a vu le juge se sauver et quitter son bureau.

Cette déposition entendue, le juge Gill a envoyé Brown à une cour supérieure.

Quarantaine levée. Le Bureau de Santé a tenu un meeting hier matin et y a décidé de faire cesser la quarantaine contre le Texas.

Cette mesure durait depuis quela durée, depuis son départ de l'Etat; la baisse du thermomètre l'a rendu inutile.

Il est impossible que la fièvre jaune fasse des victimes avec la température presque sibérienne dont nous sommes atteints depuis la fin de l'été; cette mesure doit on a notifié les autorités compétentes du Texas.

MEURTRE.

M. Gillis, chef de la sûreté de Summit, Miss., a été tué hier par H. March, le fils d'un des plus influents citoyens de l'endroit.

March se trouvait en compagnie d'un jeune homme du nom de McCreey et comme celui-ci, qui avait tiré la divine bouteille, faisait du tapage, le chef Gillis l'a mis en état d'arrestation.

March est intervenu et ne pouvant obtenir la mise en liberté de son ami il s'est rendu à son domicile où il s'est armé d'un fusil.

Il est allé à la rencontre de Gillis et a tiré sur lui à bout portant. M. Gillis est tombé roide mort.

Le chef Gillis était âgé d'environ cinquante-cinq ans et était très estimé des citoyens de Summit.

RECE.

Au cours d'une querelle survenue hier soir à l'âge des rues, trois personnes ont été blessées, Ruddy King et Fred Thompson, ce dernier a été enlevé de l'endroit par son adversaire, mais ne l'a pas atteint.

INCENDIE.

Un feu a pris naissance dans la boutique de Sam Wha hier matin, rue Bourbon No 234. Les dommages s'élevaient à environ \$100.

Le plus beau lieu de plaisir de l'Est en Amérique.

Les Highlands de l'Ontario, Canada, sont considérés le lieu le plus charmant sur le continent pour les touristes d'été. A mille pieds au-dessus du niveau de la mer, l'air le plus pur, les montagnes inépuisables, les vues pittoresques, les nouveaux hôtels et les services de première classe de fer et de steamers. Inimable compagnie contre le "bad fever", garantie. Santé et plaisir pour tous ceux qui visitent. Demandez par écrit un beau pamphlet illustré décrivant l'endroit et donnant tous les détails, la liste des hôtels, des prix, etc. à R. M. C. Smith, 124 Ave. Woodward, Détroit, Mich.

Retournez à la Nouvelle-Orléans de votre frère, et remettez lui ceci avec mes remerciements, ajouta la jeune femme, en glissant dans la main de la camériste des billets de banque.

Gertrude avait déjà reçu en espèces sa récompense. Elle se contentait en protestation et embrassait tendrement le joli petit "baby", qu'elle avait si intelligemment à côté d'elle.

Puis elle se rendit sur la jetée afin de voir une dernière fois au passage Mlle Gertrude et son fils.

Le navire, majestueux, quitta lentement le port. Des monchoirs s'agitèrent, des souhaits d'envoie...

— Adieu, madame Gertrude, un bon voyage! — Adieu, madame Gertrude, un bon voyage!

— Adieu, madame Gertrude, un bon voyage! — Adieu, madame Gertrude, un bon voyage!

— Adieu, madame Gertrude, un bon voyage! — Adieu, madame Gertrude, un bon voyage!

— Adieu, madame Gertrude, un bon voyage! — Adieu, madame Gertrude, un bon voyage!

— Adieu, madame Gertrude, un bon voyage! — Adieu, madame Gertrude, un bon voyage!

— Adieu, madame Gertrude, un bon voyage! — Adieu, madame Gertrude, un bon voyage!

ACCIDENT.

Arthur Sullivan, un ouvrier de la rue Compas, près St-Antoine, travaillant au neuvième étage de l'Edinburgh Building à l'angle des rues Carondelet et Gravier hier matin, lorsqu'il a été blessé à l'épaule par la descente subite d'un ascenseur. Il a été pansé à l'hôpital.

Fracture.

Jules Laurence, un homme de couleur au service de M. Gustave Berger, est tombé d'une chaire, à la jonction du chemin de Gentilly et du N. O. & N. E. B. hier matin, se fracturant la jambe droite.

Commencement d'incendie.

Vers dix heures hier matin un feu a été découvert au toit d'une maison, rue St-Louis, 1919, occupée par C. Wilson et le fils de ce dernier. Les flammes ont été promptement éteintes.

Explosion.

Un fourneau à gazoline a fait explosion à la demeure de Mme F. A. Scott, hier après midi, avenue St-Charles 1215, causant des dommages d'environ \$50. Les flammes ont été éteintes avant l'arrivée des pompiers.

Arrestation.

Frank Witter, propriétaire d'un débit de liqueurs situé à l'angle des rues Canal, Magazine, et des Cordeliers, a été arrêté hier soir par les détectives Emmons et Dant mon. Ils sont accusés d'avoir violé la loi prohibant les "slot machines".

ATHENEES LOUISIANAIS.

CONCOURS DE 1903. L'Athénée propose le sujet suivant aux personnes qui désirent prendre part au concours de cette année: EDMOND ROSTAND ET SON THEATRE.

Les manuscrits seront reçus jusqu'au 1er mars 1904 inclusivement. L'auteur ou manuscrit qui aura été reconnu le meilleur, recevra une médaille d'or, si le comité juge le manuscrit digne d'être couronné.

L'Athénée, s'il le juge utile, accordera une seconde médaille. Toute personne résidant en Louisiane est invitée à concourir.

Les manuscrits devront être écrits avec soin, lisiblement, sur papier blanc, en lettres capitales, et seulement sur le recto et les lignes. Ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, devra seulement lire ceux qui contiennent le nom du concurrent, qui a mérité le prix pour assurer qu'il est dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des médailles honorifiques s'il le juge convenable.

Tout manuscrit couronné sera publié dans le journal de l'Athénée. La présentation des prix se fera dans une séance publique. On rétribuera pour la copie manuscrite, toutes les dépenses d'une telle littérature et artistique.

Le nom du lauréat ou de la lauréate sera proclamé après la lecture du manuscrit qui aura obtenu le prix.

Les devises des concurrents à qui des médailles honorifiques auront été accordées, seront lues devant le public.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître son nom sera exclu du concours.

Toute personne qui aura obtenu la médaille, ne pourra plus concourir.

Les manuscrits seront adressés au Secrétaire.

Le Secrétaire perpétuel, BUS. BOULEVARD, P. O. B. 725, Nouvelle-Orléans.

DECES.

HAUTEVILLE. Le 19 novembre 1903, à 10 h. 45, M. MARCEL HAUTEVILLE, âgé de 45 ans, résidant au 1012 rue St-Charles, a été tué par la chute d'un ascenseur. Le corps a été découvert dans le couloir de la rue St-Charles, entre les rues St-Antoine et St-Martin.

JOHN BONNOT.

Entrepreneur de pompes funèbres. No 424 BITE STE-ANNE, TULANE, LA. Téléphone No 1048.